

## STAGE EN ADMINISTRATION CULTURELLE

### 1 MOIS

Le stage en administration culturelle dure 1 mois et se déroule dans une direction régionale des affaires culturelles ou dans un service culturel de collectivité territoriale.

Cette immersion quasi immédiate des stagiaires, après leur arrivée à l'Institut début janvier, dans une administration culturelle apparaît indispensable pour des fonctionnaires stagiaires dont la plupart sont historiens ou historiens de l'art, et n'ont pas d'expérience directe de l'administration.

Ce stage est l'occasion pour les stagiaires d'acquérir une vue d'ensemble des objectifs et des conditions d'élaboration de la politique culturelle en région, de découvrir le service public et ses modes de fonctionnement.

### VALIDATION DU STAGE

Note donnée par le chef de stage / Coef 0,5

La note et l'appréciation doivent permettre de juger des qualités professionnelles et personnelles du stagiaire.

Rapport de stage / Coef 0,5 / Noté par la direction des études

Ce rapport de 5 à 10 pages doit permettre de vérifier que le stagiaire a compris les objectifs, les procédures et les moyens de la politique culturelle de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dans ses différents aspects en repérant le rôle des différents partenaires.